



Mars 2017
Miz Meurzh 2017

Le Saint Info Ar Sent Info

Bulletin Municipal
Kannadig An ti-kêr

N°44

Infos pratiques

Adresse de la mairie :

10 rue de la mairie
56 110 Le Saint

Horaires :

Lundi – Mardi -Jeudi – Vendredi :
9h00-12 h 00 / 13h30-17h30

Mercredi: 9h00-12h00

Samedi : fermé ou sur RDV pour rencontrer un élu

Contact : 02 97 34 71 49

Adresse mail : mairie.le.saint@gmail.com

Site : <https://www.lesaint56110.fr>

Bibliothèque :

Gratuite et ouverte à tous les Saintois

Sont mis à disposition revues et livres pour enfants et adultes

Le Saint : lauréat pour le désherbage écologique



A Rennes, le 26 janvier dernier, plusieurs communes et notamment La commune de Le Saint, ont été félicitées par la région Bretagne pour leurs efforts en matière de désherbage écologique. Depuis une quinzaine d'années la commune n'utilise aucun produit phytosanitaire et procède au désherbage manuel. A l'issue de cette cérémonie, un diplôme a été remis à tous les lauréats. Affiché en mairie, il félicite le travail fourni par les employés municipaux.

Repas du mercredi

Réservation au 02 97 34 71 49



Mercredi 19 Avril

Feuilleté de poisson
Agneau de Pâques
Haricots panachés
Salade-fromage
Mousse au chocolat
Café

Réservation pour
le jeudi 13

Mercredi 17 mai

Melon
Rougaïl saucisse
Fromage-salade
Tiramisu
Café

Réservation pour
le jeudi 11

Mercredi 21 juin

Quiche lorraine
Poisson en sauce
Quinoa
Petits légumes
Fromage-Salade
Dame blanche
Café

Réservation pour
le jeudi 15

4L Trophy : Le Saint sponsorisait un équipage

Le coup d'envoi de la 20^{ème} édition du 4L Trophy a été donné au départ de Biarritz. 6 000 kms d'aventure à travers l'Espagne et le Maroc attendaient les 1 450 équipages dont un sponsorisé par la commune de Le Saint, composé de Laureline Le Duigou et de Yann Tireau.

Leur équipage, baptisé *1718 4Lbator*, portait les couleurs de leur Ecole Nationale Supérieure d'Electrotechnique, d'Electronique,... (ENSEEIH) de l'Institut National Polytechnique de Toulouse.



Ce rassemblement sportif organisé dans un but humanitaire veut permettre aux enfants d'avoir une meilleure scolarité. Les équipages transportaient des fournitures scolaires et sportives destinées à être distribuées dans les écoles du sud marocain. Ils étaient classés en fonction de leur kilométrage relevé à chaque point de contrôle, le but étant d'en effectuer le moins possible.

L'équipage de Laureline et de Yann est arrivé 2^{ème} du classement général. La commune les félicite pour leur engagement et leur performance. Pour plus de renseignements, consulter le site : <https://4LBator.wordpress.com>

Repas ouvert à toutes et à tous à partir de 60 ans

Participation financière de 7 € par personne
(Boisson non comprise).

Repas intergénérationnel

La municipalité propose aux habitants âgés de plus de 60 ans et plus qui le désirent, de prendre leur déjeuner dans la salle du restaurant scolaire, avec les enfants.

Les jours d'ouverture: lundi, mardi, jeudi, vendredi en période scolaire.

Menus consultables dans le tableau d'affichage face à la mairie.

Montant du repas : 5 €, inscription en mairie

Si vous êtes intéressé, inscrivez-vous en mairie :

DECLARATION D'INTENTION D'INCINERER DES VEGETAUX COUPES**ATTENTION RAPPEL**

En application de l'arrêté préfectoral du 10 juin 2009 réglementant les conditions générales d'emploi du feu (article 7), le brûlage de végétaux coupés s'opère par les propriétaires et leurs ayants droit à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 m des bois forêts plantations, reboisement ou landes, jardins et espaces verts en milieu urbanisé dans les conditions suivantes :

1. Le brûlage est **INTERDIT du 1^{er} juillet au 30 septembre** (sauf cas particuliers justifiés et après dérogation préfectorale individuelle)
2. Le brûlage est **AUTORISE du 1^{er} mars au 30 juin et du 1^{er} octobre au 31 octobre**, sauf si l'avis du SDIS est défavorable, après consultation de l'avis du SDIS diffusé quotidiennement* sur le site Internet : www.sdis56.fr
Il doit obligatoirement faire l'objet d'une déclaration en mairie au moins 3 jours avant la date prévue pour l'opération, en utilisant le présent imprimé
3. Le brûlage est **AUTORISE du 1^{er} novembre au dernier jour de février**, sauf si l'avis du SDIS est défavorable*. Pas besoin d'imprimé.

Le déclarant s'engage à respecter les précautions suivantes :

- Le vent doit être inférieur à 40 km/h en moyenne
- Ceinturer les emplacements des foyers d'une bande de sécurité débroussaillée et ratissée (5 mètres minimum)
- Faire des tas de végétaux de 1 mètre maximum de diamètre, de 1 mètre maximum de hauteur et ceinturés par une bande de sécurité débroussaillée et ratissée de 5 mètres minimum entre le 1^{er} mars et le 30 juin et entre le 1^{er} octobre et le 31 octobre
- Surveiller le feu en permanence et s'équiper en moyens d'extinction
- Procéder à l'extinction totale du feu par noyage en fin d'opération
- dans tous les cas, le foyer sera complètement éteint le soir.

Cette déclaration sera transmise dès réception en mairie et par fax au Service Départemental d'Incendie et de Secours
N° télécopie : 02 97 54 56 82

Un exemplaire sera conservé par le déclarant après visa du maire.

MISE EN GARDE GENDARMERIE DU MORBIHAN**VOLS PAR RUSE AU PREJUDICE DES PERSONNES VULNERABLES**

Le 20 et le 21 février 2017, sur le département du Morbihan, deux individus âgés d'une trentaine d'années environ, dont l'un est porteur d'un bonnet noir et blanc ont profité de la crédulité et la vulnérabilité de personnes âgées pour s'introduire chez elles et dérober du numéraire à cette occasion. Les prétextes fallacieux pour se faire ouvrir la porte sont le plus souvent l'usage d'une fausse qualité (faux agents EDF, GDF, agent de la mairie, etc.) la perte d'un animal qui aurait fugué, la demande d'un verre d'eau pour un enfant, ...

Des "correspondants sûreté" sont disponibles dans chaque brigade de gendarmerie du Morbihan. Sur demande, ils peuvent apporter des conseils sur les mesures à prendre pour prévenir les actes de délinquance.

Afin de prévenir ce type de délit, une **fiche de recommandations destinée aux personnes vulnérables** a été élaborée. La voici :

➤ **Face à une situation anormale, faites appel à la gendarmerie en composant le : 17.**

- Si une personne inconnue se présente à l'interphone ou frappe à votre porte, utilisez le viseur optique voire l'entrebâilleur.
- **Si vous avez des doutes, ne la laissez pas entrer.** Si vous effectuez un contre-appel, utilisez les numéros de téléphone que vous avez en votre possession (figurant généralement sur les avis d'échéance et les factures) et non pas ceux donnés par la personne qui se présente ou vous appelle.
- Soyez vigilant lorsque des employés du gaz, de l'électricité, de la poste, des policiers ou des gendarmes se présentent chez vous. Même si la personne est en uniforme, demandez lui une carte professionnelle ou un justificatif d'intervention.
- Si vous faites entrer une personne chez vous, essayez de solliciter la présence d'un voisin. Accompagnez cette personne dans tous ces déplacements à l'intérieur de votre domicile.
- Ne laissez pas pénétrer des démarcheurs à plusieurs, ils peuvent facilement détourner votre attention.
- Ne divulguez en aucun cas où vous cachez vos bijoux, argent ou tout autre objet de valeur.
- Ne vous laissez pas abuser en signant un papier dont le sens ou la portée ne vous semblent pas clairs. Sachez que pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours. Ne payez rien en espèce (service ou objet).

Annonce aux propriétaires de maisons inoccupées sur la commune

Les propriétaires ayant des maisons inoccupées sur la commune sont invités à renseigner la mairie concernant sur leur situation (maison à vendre ou à louer). Merci.

FDGDON : Lutte contre les taupes

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles lance une campagne d'information et de formation gratuite pour lutter contre les taupes qui peut être organisée dans la commune. Tracts à retirer en mairie. Information : accueil@fdgdon56.fr





L'école Jacques Prévert est une petite structure à l'accompagnement personnalisé autour de laquelle lévite un personnel qualifié, compétent et régulièrement formé.

A noter aussi :

* une garderie aux larges horaires qui s'adaptent à la demande des parents (7h00-9h00/ 16h30-20h00, tarif : 1,70€/heure/enfant)

* une cantine avec des menus faits maison (tarif : 2,15€)

* Les T.A.P (Temps d'Activités Périscolaires) proposent des activités variées tous les vendredis après - midi :

- ☉ Activité Maraîchage bio.
- ☉ Activité Nature, cycle de l'alimentation
- ☉ Activité sportive
- ☉ Activité mosaïque
- ☉ Activité initiation à la culture bretonne

Embellissement et cadre de vie

Le réaménagement de l'aire de jeux se poursuit avec la pose récente de la barrière en bois. Le second jeu est accessible aux enfants pour leur plus grand bonheur. La commune rappelle que pour des mesures d'hygiène et de sécurité, les animaux ne sont pas autorisés sur ces espaces.



Culture et communication

Après s'être réunie, la commission a délibéré sur les nombreuses photos envoyées par les candidats, exercice difficile au vu de la qualité et de l'insolite des photos .

Quatre premiers prix ont été attribués dans la catégorie adultes :

1^{er} prix :

Daniel Tresh, *La cueillette de champignons inattendue*

2^{ème} prix :

Marie-Françoise Le Bris , *Coeur de lichens au cimetière*

3^{ème} prix :

Marie-José Gaudron, *Essaim d'abeilles sur la porte d'entrée*

4^{ème} prix:

Marie-Renée Praslicka, *En attendant les enfants*

Dans la catégorie enfants : 2 lauréats ex-aequo,

Bonjour Evan, *Bébés chauve-souris*

Lautrou Sarah, *Ceci n'est pas une prune*

La remise des prix (livres sur la photographie, places de cinéma, entrées gratuites au musée, kit de jumelles/lampe/boussole/gourde) s'est effectuée le jeudi 23 mars à la salle polyvalente. Bravo à tous les participants.

Un grand merci également au Musée du Faouët et au cinéma de Gourin et à Sandrine Cadou-Le Gall pour leur contribution à cette cérémonie.



La cueillette de champignons inattendue



Coeur de lichens au cimetière



Essaim d'abeilles sur la porte d'entrée



En attendant les enfants



Bébés chauve-souris



Ceci n'est pas une prune

La vie des associations

Gym saintoise



Ce début d'année marque une transition importante au sein du club de gym puisque Jacques, notre animateur depuis plus de 8 ans, nous quitte pour rapprochement professionnel. C'est avec beaucoup d'émotion que nous lui avons dit : AU REVOIR ET BON VENT A TOI !!!

Une nouvelle aventure commence donc pour nous avec Maryline, tout juste arrivée d'Alsace !

Autre prof, autre rythme, autres mouvements : il est encore temps de venir les découvrir en nous rejoignant le mercredi soir, de 20h30 à 21h30 !

Fest Ar Zent



Le comité des fêtes FEST AR ZENT organisait un troc et puces le dimanche 26 Février à la salle polyvalente. Le public est venu très nombreux tout au long de la journée découvrir les objets variés proposés par la vingtaine d'exposants : mercerie, vaisselle, jouets, livres, textile...

Dès le matin, les bénévoles ont accueilli de nombreux visiteurs. L'affluence a été très bonne en après-midi et jusqu'au soir. La vingtaine d'exposants, composée de particuliers, a reçu un flot continu de Saintois et d'habitants des communes voisines.

La prochaine animation de l'association sera un concert animé par The Adventure Of, originaire de Scaër et en première partie, Goupil qui nous vient de Brest. Il aura lieu le 1er avril, à partir de 21 h, à la salle des fêtes. Prix libre.

Merci aux bénévoles pour leur implication qui nous permet de proposer tant de manifestations de différentes natures.

Tristan Pochat.

ACCA



IKA : encore un mot peu connu du grand public. En clair, il s'agit de l'Indice Kilométrique imposé par la Fédération des Chasseurs pour comptabiliser le gibier.

Pendant trois soirs, les chasseurs sont sortis de 20 h 00 à minuit, peu importait le temps pour effectuer le comptage des lièvres, chevreuils, renards, etc. Les animaux sont éclairés à l'aide de phares puissants. Le résultat du comptage est envoyé à la Fédération des Chasseurs de Vannes. Cela permet de voir l'état de santé des animaux. Toutes les communes du 56 y participent.

A. Veneu



Ar Wenodenn



Nous sommes déjà en mars ! le temps passe très rapidement. Voici donc venu le moment de faire un point sur nos premières sorties 2017.

Janvier : Première randonnée de l'année avec une bonne trentaine de participants sur les crêtes de Gourin et sous un soleil très printanier.

Février : A Glomel, rencontre avec des marcheurs de Guisriff, Plouray et Gourin (45 personnes), parcours des landes de Lan Bern au cœur de la nature entre marais et bosquets, magnifique!

Mars : Nous avons eu la chance d'effectuer la rando au clair de lune sous un ciel dégagé où la lune nous a accompagnés sur les sentiers de Le Saint. Un vin chaud nous attendait à la chapelle Sainte Jeanne et en fin de parcours nous avons dégusté la soupe à l'oignon à la salle polyvalente.

Prochaines randonnées prévues le 26 mars à St Goazec, le 22 avril à Rostrenen



Comité Sainte Jeanne



Un appel aux bénévoles est lancé pour organiser le pardon de Ste Jeanne de Chantal du 13 août prochain, pour préparer les 11 et 12 août, une fête plus étoffée que les années passées avec un repas le dimanche midi...

Contacter Roger Huiban au 06.08.21.58.50 avant le 15 juin.

Merci.



Association des Chimères



Pour l'année 2017, Stéphane Bigo, cavalier au long cours propose de découvrir son approche du cheval par l'éthologie et l'équitation de légèreté. (Première journée de démonstration le 15 avril, suivie pour les intéressés d'un stage de 2 jours les 16 et 17 avril (Renseignements et inscriptions auprès de Gaëlle Leprévost 06.18.58.19.21 – asso.chimeres@orange.fr)

D'autres stages et formations seront à prévoir pour l'année à venir suivant les envies et initiatives des adhérents.